Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D171_2022-DE

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022
Date d'affichage : 13 octobre 2022
**Délibération N° 20-10-2022 / N° 171**
Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 6
Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Toursel

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,
Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

**Secrétaire de séance : Julien Bellengier**

**Titre de la délibération :Adoption du rapport annuel de la SPL**

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D171_2022-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté des Campagnes de l'Artois est actionnaire de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois, aux côtés de la Ville d'Arras, de la Communauté Urbaine d'Arras, des Communautés de Communes du Sud-Artois, d'Osartis-Marquion, et depuis 2022, de la Ville de Saint-Laurent-Blangy et de la Communauté de Communes du Ternois.

Arras Pays d'Artois Tourisme a connu en 2021 une année encore tourmentée par la crise sanitaire du COVID 19, avec une obligation de fermeture au public de ses équipements sur une période de cinq mois. Cette crise a entrainé l'arrêt presque intégral de l'activité commerciale, engendrant le licenciement économique de trois personnes du service commercialisation, dont les missions n'ont pas repris malgré la réouverture.

La SPL a également élargi son champ de compétence en prenant la gestion de deux équipements supplémentaires, à savoir la base nautique située à Saint-Laurent-Blangy, propriété de la CUA, dont la gestion est confiée à la SPL par le biais d'une convention et l'aire de stationnement et de service pour camping-cars et vans, située au 17 boulevard Schuman à Arras, par le biais d'une délégation de service public.

La SPL a également porté, suivi et orchestré les travaux de rénovation de la scénographie de la Carrière Wellington, qui a fait peau neuve et a été réouverte au public lors d'un weekend de festivités du 10 au 14 novembre. Cette nouvelle scénographie a permis d'adapter le site à la réalité de sa fréquentation et à l'évolution de son public.

Les relations entre la Communauté des Campagnes de l'Artois et la SPL en 2021 ont été encadrées par une convention portant versement d'une compensation pour obligations de service public pour la gestion de l'office de tourisme, l'attractivité et le développement touristique du territoire, et par une lettre de commande portant sur la commercialisation de prestations de services touristiques.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux SPL, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

Ainsi, il revient à chaque collectivité actionnaire de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois de veiller, par l'intermédiaire de leurs représentants, à ce que les activités de la SPL soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés, afin de garder la maîtrise de leur outil.

L'assemblée délibérante, après discussion, se prononce par un vote sur le rapport écrit par les représentants de la collectivité.

Les représentants de la Communauté des Campagnes de l'Artois au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL ont approuvé les rapports sur la gestion de la société, sur sa situation financière et sur les comptes années au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021qui leur ont été présentés par l'expert-comptable et par le commissaire aux comptes de la SPL. Un rapport synthétisant le travail des administrateurs en 2021 est annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L.1524-1 et suivants, et L.5211-1 ;

Vu l'article 37 des statuts de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois ;

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D171_2022-DE

Compte tenu de ce qui précède et suite à l'avis favorable du Bureau en date du 11 octobre 2022, Madame la Vice-Présidente propose aux conseillers communautaires de bien vouloir approuver le rapport annuel des administrateurs sur l'exercice 2021 de la SPL, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel des administrateurs sur l'exercice 2021 de la SPL.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022